

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 31/2 (2004)

DOI: 10.11588/fr.2004.2.63428

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

und auf die Notwendigkeit einer regional übergreifenden Bearbeitung verweisen, die durch die Edition jetzt möglich wird. Außenpolitisch reicht der Zeitraum von dem Tod von Hoche und der für ihn veranstalteten Trauerfeier in Paris (10 vendémiaire) über einen regen Briefwechsel mit den Generalen und insbesondere Bonaparte bis zum Frieden von Campo Formio und seiner feierlichen Ratifizierung in Paris (20 frimaire).

Der Charakter der Sitzungsprotokolle des Direktoriums als reine Beschlußprotokolle und die Technik einer systematischen Edition nach einem festen Gliederungsschema sind darauf angelegt, den Protokolltext durch einen ausführlichen Index zu erschließen. Dagegen scheint die Edition weniger Anreize zu einer kursorischen Lektüre der Protokolle zu geben. Daß aber auch hier Funde zu machen sind, zeigt sich gerade in dem vorliegenden Band mit drei sehr instruktiven Texten zur französischen Rheinlandpolitik. Der Arrêté des Direktoriums vom 5. Oktober 1797 zur Auflösung der Mittelkommission in Bonn, nur wenige Tage nach dem Tod ihres Protektors Hoche, benennt deutlich die Kritik der Regierung an der Politik der Kommission, nämlich die Unterstützung der cisrhenanischen Bewegung mit einer eigenen Flagge sowie die Aufhebung der Feudallasten. Komplementär dazu wird Auge-reau als dem neuen Chef am Rhein in zwei gleichzeitigen Schreiben (5./7.10.1797) eingeschärft, den unmittelbaren Anschluß des Rheinlandes an Frankreich vorzubereiten, da das Land für eine Tochterrepublik zu klein wäre, und die Flagge einer cisrhenanischen Unabhängigkeit zu verbieten, da letztendlich eine cisrhenanische Republik nur eine konterrevolutionäre Idee wäre (*L'idée d'une république cisrhénane n'a pu être suggérée que par les amis de l'Autriche et des anciens souverains du pays*). Dagegen hatte das Direktorium nichts gegen die Gründung von Republiken im Rechtsrheinischen einzuwenden. So deutlich war die Instrumentalisierung des Gedankens von Tochterrepubliken bisher nicht immer gewesen. Zwar waren die ersten beiden Texte schon durch die Publikation von Joseph Hansen bekannt (Quellen zur Geschichte der Rheinlande im Zeitalter der französischen Revolution, 1780–1801, Bd. 4, Bonn 1938, S. 121–123), der sie übrigens an der gleichen Stelle gefunden hatte, doch der dritte Text, der erst den Ideologiebeweis liefert, ist neu und wird erst durch die Darstellung des Kontextes der Sitzungsprotokolle des Direktoriums geliefert.

Wolfgang Hans STEIN, Koblenz

Bernd WUNDER, Europäische Geschichte im Zeitalter der Französischen Revolution 1789–1815, Stuttgart (Kohlhammer) 2001, 233 p.

Après avoir dirigé, voici quelques années, un volume collectif sur l'influence du modèle napoléonien en Europe¹, Bernd Wunder publie aujourd'hui une synthèse ambitieuse sur la période, où l'on retrouvera, dans une perspective plus globale, certains de ses thèmes favoris. Ce nouvel ouvrage sera un excellent manuel, parfaitement informé, très clair et tout à fait recommandable. L'auteur a rempli exactement son programme en donnant une histoire vraiment européenne de la période des grands bouleversements révolutionnaires, où il inclut évidemment la phase napoléonienne, essentielle pour enraciner hors de France l'héritage de la Révolution.

Après quelques pages d'introduction sur l'Europe à la fin du XVIII^e siècle, un important chapitre est consacré à l'histoire intérieure de la Révolution française, suivi d'un autre sur les guerres entre la France et l'Europe de 1792 à 1815. Viennent ensuite deux chapitres sur l'histoire institutionnelle de l'Europe, sous Napoléon d'abord puis lors de la Restauration de 1815. Enfin la conclusion rappelle ce que l'histoire ultérieure du XIX^e siècle doit aux

1 Bernd WUNDER (dir.), Les influences du modèle napoléonien sur l'organisation administrative des autres pays, Bruxelles 1995. Rappelons aussi, pour mémoire, son ouvrage fondamental, Privilegierung und Disziplinierung. Die Entstehung des Berufsbeamtentums in Bayern und Württemberg (1780–1825), München, Wien 1978.

germes semés au cours de ces vingt-cinq ans. C'est du reste l'un des mérites de ce livre, et pas seulement dans la conclusion, que de placer souvent les données en perspective, en indiquant à propos de tel ou tel fait, ce qu'il en advient ultérieurement: la chronologie, strictement respectée par ailleurs, ne constitue pas une prison, ce qui permet de clarifier un peu le foisonnement de cette époque tourbillonnante.

L'auteur a su maîtriser, et rendre intelligible sans pédantisme une matière immense, puisqu'elle embrasse aussi bien l'histoire de la France (particulièrement complexe au temps de la Révolution française, dont il donne un récit impeccable) que l'histoire des guerres et des relations internationales, celle des différents États de l'Allemagne (et notamment la Prusse), sans oublier d'autres histoires nationales traitées de façon peut-être un peu moins complète. L'accent est mis clairement sur la notion de réforme et de modernisation de l'État, avec l'hypothèse que, primat de la politique étrangère aidant, la Révolution servit bon gré mal gré de modèle à l'ensemble de l'Europe. Sur le chemin de la monarchie constitutionnelle, enjeu des luttes du XIX^e siècle, l'intermède napoléonien, malgré ses travers autoritaires, fut une étape décisive, contrairement à quelques idées reçues. L'exemple de l'Allemagne du sud notamment, et des pressions exercées sur les États de la Confédération du Rhin, montre l'empereur soucieux de préserver toujours une légitimation par le peuple souverain – fût-ce sous la forme de représentations un peu rognées –, et considérant celle-ci comme indissociable de la liberté économique et de l'égalité sociale incarnées par le Code civil. De ce point de vue, le « modèle » napoléonien de représentation, si paradoxal que cela puisse paraître, contenait en germe des développements plus prometteurs que le modèle tiré des « Stände » d'ancien régime, où certains États, comme la Prusse, chercheront une alternative.

Dans cet ensemble difficilement contestable, on avancera tout de même quelques points de désaccord mineurs. Le nombre de districts prévu en 1790 pour chaque département n'était pas de neuf « en moyenne », mais compris entre trois et neuf (au maximum) (p. 47). Il paraît excessif de présenter les Feuillants en général comme bellicistes en 1792, la plupart d'entre eux s'étant opposés à la guerre (p. 55); ou d'affirmer que la Terreur fut moins un moyen de sauver la République que d'éliminer des adversaires alors que le danger était passé (p. 67): la victoire décisive n'arrive en effet qu'à Fleurus, fin juin 1794. On pourra contester aussi le total avancé pour les pertes en vies humaines, et surtout les pourcentages annoncés (p. 103 et 124). Il n'est pas certain que « l'entêtement » de Napoléon ait causé seul sa perte, ni que les propositions de Francfort aient eu de réalité; en revanche, le refus des clauses de Châtillon paraissait difficilement évitable pour un régime comme le sien (p. 128). Il est excessif de prétendre que l'alliance du 3 janvier 1815 faisait exploser le pacte de Chaumont; elle n'était guère qu'une manœuvre de circonstance, dont Talleyrand se vanta à l'excès (p. 133). Quant à l'affirmation selon laquelle la révolution serait « un bloc », on la prête d'ordinaire à Clemenceau, et non à Jaurès (p. 211).

Quelques erreurs relèvent de la « coquille », et seront aisément corrigées lors d'une réédition. Il faut lire « an I » au lieu de « an III » (p. 70), « centi » et non « milli » (p. 72), « an VI » et non « an IV » (p. 80), « an III » et non « an V » (p. 81); choisir entre le 14 ou le 16 octobre 1799 (p. 80 et 97); inverser les deux dates du 27 octobre et du 27 novembre 1806 (p. 109); remplacer « 700 000 » par « 700 millions » (p. 130). Un mot enfin d'une formulation qui, sans être inexacte, prête un peu à confusion, celle de « droit de vote passif » pour signifier l'éligibilité, assortie d'un cens plus élevé que le droit de vote « actif » ou droit de vote simple; ces notions vont en effet à l'inverse de la hiérarchie classique entre « citoyens passifs » et « citoyens actifs », au risque de dérouter à première lecture (p. 53, 57). Mais on rougit de présenter des observations si mesquines au terme d'une lecture aussi gratifiante!

Michel KERAUTRET, Paris